

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MEAUX - 7701 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 08/10/2024 - 15344 - 2001 B 00281 - 434 903 118 - A.T.P.

"A.T.P."
Société par Actions Simplifiée au Capital de 40.000 Euros
Siège Social : 15 Rue du Chardonneret
77165 LE PLESSIS L'EVEQUE
434 903 118 R.C.S. Meaux
SIRET : 434 903 118 00025

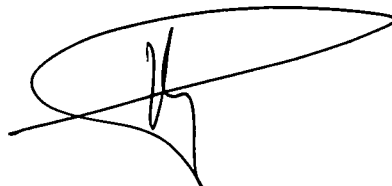
PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

SOCIAL CLOS LE 31 MARS 2024

TROISIEME DECISION

Je décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice, soit	86.154,41 €
intégralement à la réserve ordinaire,	
laquelle se trouve ainsi portée de.....	924.378,14 €
à.....	1.010.532,55 €

Cette décision a été adoptée par l'Associée unique, dans son intégralité, le 30 Septembre
2024.



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/24	Net au 31/03/23
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	3 152,20	2,92	3 149,28	
Immobilisations corporelles				
Terrains	24 537,37	11 641,70	12 895,67	13 544,24
Constructions	26 944,00	9 314,80	17 629,20	20 076,62
Installations techniques, matériel et outillage	691 973,74	419 284,72	272 689,02	95 633,97
Autres immobilisations corporelles	952 892,11	618 801,98	334 090,13	223 158,14
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	477,35		477,35	477,35
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 699 976,77	1 059 046,12	640 930,65	352 890,32
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 080 440,78	23 704,00	1 056 736,78	1 080 618,07
Fournisseurs débiteurs	3 731,80		3 731,80	10 206,46
Personnel	771,50		771,50	1 594,89
Etat, Impôts sur les bénéfices				2 735,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	59 274,14		59 274,14	86 797,27
Autres créances	347 984,20		347 984,20	93 556,98
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	6 000,00		6 000,00	
Valeurs mobilières de placement	40,00		40,00	40,00
Disponibilités	824,08		824,08	40 440,80
Charges constatées d'avance	8 416,75		8 416,75	8 913,75
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 507 483,25	23 704,00	1 483 779,25	1 324 903,22
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	3 207 460,02	1 082 750,12	2 124 709,90	1 677 793,54

CERTIFIE CONFORME




 Bilan

	Net au 31/03/24	Net au 31/03/23
PASSIF		
Capital social ou individuel	40 000,00	40 000,00
Réserve légale	4 000,00	4 000,00
Autres réserves	924 378,14	900 602,69
Résultat de l'exercice	86 154,41	23 775,45
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 054 532,55	968 378,14
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	88 491,35	1 405,15
Découverts et concours bancaires	62 962,42	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	151 453,77	1 405,15
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	179 095,98	141 400,33
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	27 518,40	10 166,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	325 292,91	339 426,14
Personnel	666,18	
Organismes sociaux	35 680,59	31 087,28
Etat, Impôts sur les bénéfices	22 218,00	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	131 893,36	165 318,50
Autres dettes fiscales et sociales	4 358,00	4 445,00
Dettes fiscales et sociales	194 816,13	200 850,78
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	180 000,00	
Autres dettes	12 000,16	16 167,00
TOTAL-DETTES	1 070 177,35	709 415,40
TOTAL PASSIF	2 124 709,90	1 677 793,54



ETATS FINANCIERS

2024

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024

Annexe



PLC Conseil
l'énergie du service

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ATP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2024, dont le total est de 2 124 710 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 86 154 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2023 au 31/03/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 homologué par arrêté du 26/12/2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 7 à 15 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 à 7 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 à 10 ans
- * Matériel de transport : 2 à 7 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 7 et 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices



Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		3 152		3 152
Immobilisations incorporelles		3 152		3 152
- Terrains	21 992	2 545		24 537
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	26 944			26 944
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	513 529	239 525	61 080	691 974
- Installations générales, agencements aménagements divers	200 906	8 766		209 673
- Matériel de transport	523 687	198 834	14 217	708 303
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	34 916			34 916
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 321 974	449 670	75 297	1 696 347
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	477			477
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	477			477
ACTIF IMMOBILISE	1 322 451	452 823	75 297	1 699 977



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	3 152	449 670		452 823
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	3 152	449 670		452 823
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		75 297		75 297
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		75 297		75 297

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		3		3
Immobilisations incorporelles		3		3
- Terrains	8 448	3 194		11 642
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	6 867	2 447		9 315
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	417 895	62 470	61 080	419 285
- Installations générales, agencements aménagements divers	165 425	8 535		173 960
- Matériel de transport	345 853	81 649	10 678	416 824
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 073	2 945		28 018
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	969 561	161 240	71 758	1 059 043
ACTIF IMMOBILISE	969 561	161 243	71 758	1 059 046



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 500 619 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 080 441	1 080 441	
Autres	411 762	411 762	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 417	8 417	
Total	1 500 619	1 500 619	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
DIVERS - PRODUITS À RECEVOIR	675
Total	675



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 40 000,00 euros décomposé en 4 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total					
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 042 659 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	62 962	62 962		
- à plus de 1 an à l'origine	88 491	23 834	64 657	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	325 293	325 293		
Dettes fiscales et sociales	194 816	194 816		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	180 000	180 000		
Autres dettes (**)	191 096	191 096		
Produits constatés d'avance				
Total	1 042 659	978 002	64 657	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	100 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	12 914			
(**) Dont envers les associés	8 696			

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	19 947
ASSOCIÉS - INTÉRÊTS COURUS	8 696
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	451
ETAT AUTRES CH. A PAYER	3 774
Total	32 867



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	8 417		
Total	8 417		



 Notes sur le compte de résultat

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.



Vincent CAILLEUX
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
295, rue du Professeur Paul Milliez
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
Tél. 06 63 70 68 55

A.T.P.

Société par Actions Simplifiée au Capital de 40 000 Euros

**Siège Social : 15 rue du Chardonneret
77165 LE PLESSIS L'EVEQUE**

RCS MEAUX B 434 903 118

RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2024

A.T.P.
Société par Actions Simplifiée au Capital de 40 000 Euros

Siège Social : 15 rue du Chardonneret
77165 LE PLESSIS L'EVEQUE

RCS MEAUX B 434 903 118

RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2024

A l'associée,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Société A.T.P. relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2023 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société constitue des dépréciations de ses créances selon les modalités décrites dans la note « Créances » de l'annexe.

J'ai procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société A.T.P., décrite dans la note « Créances » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CHAMPIGNY SUR MARNE
Le 13 septembre 2024

Vincent CAILLEUX

Commissaire aux Comptes

295, rue du Professeur Paul Milliez

94500 Champigny-sur-Marne

01 47 61 61 61

Commissaire aux Comptes

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/24	Net au 31/03/23
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	3 152,20	2,92	3 149,28	
Immobilisations corporelles				
Terrains	24 537,37	11 641,70	12 895,67	13 544,24
Constructions	26 944,00	9 314,80	17 629,20	20 076,62
Installations techniques, matériel et outillage	691 973,74	419 284,72	272 689,02	95 633,97
Autres immobilisations corporelles	952 892,11	618 801,98	334 090,13	223 158,14
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	477,35		477,35	477,35
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 699 976,77	1 059 046,12	640 930,65	352 890,32
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 080 440,78	23 704,00	1 056 736,78	1 080 618,07
Fournisseurs débiteurs	3 731,80		3 731,80	10 206,46
Personnel	771,50		771,50	1 594,89
Etat, Impôts sur les bénéfices				2 735,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	59 274,14		59 274,14	86 797,27
Autres créances	347 984,20		347 984,20	93 556,98
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	6 000,00		6 000,00	
Valeurs mobilières de placement	40,00		40,00	40,00
Disponibilités	824,08		824,08	40 440,80
Charges constatées d'avance	8 416,75		8 416,75	8 913,75
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 507 483,25	23 704,00	1 483 779,25	1 324 903,22
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	3 207 460,02	1 082 750,12	2 124 709,90	1 677 793,54



Bilan

	Net au 31/03/24	Net au 31/03/23
PASSIF		
Capital social ou individuel	40 000,00	40 000,00
Réserve légale	4 000,00	4 000,00
Autres réserves	924 378,14	900 602,69
Résultat de l'exercice	86 154,41	23 775,45
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 054 532,55	968 378,14
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	88 491,35	1 405,15
Découverts et concours bancaires	62 962,42	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	151 453,77	1 405,15
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	179 095,98	141 400,33
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	27 518,40	10 166,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	325 292,91	339 426,14
Personnel	666,18	
Organismes sociaux	35 680,59	31 087,28
Etat, Impôts sur les bénéfices	22 218,00	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	131 893,36	165 318,50
Autres dettes fiscales et sociales	4 358,00	4 445,00
Dettes fiscales et sociales	194 816,13	200 850,78
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	180 000,00	
Autres dettes	12 000,16	16 167,00
TOTAL DETTES	1 070 177,35	709 415,40
TOTAL PASSIF	2 124 709,90	1 677 793,54



ETATS FINANCIERS

2024

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024

Annexe



PLC Conseil
l'énergie du service

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ATP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2024, dont le total est de 2 124 710 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 86 154 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2023 au 31/03/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 homologué par arrêté du 26/12/2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 7 à 15 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 à 7 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 à 10 ans
- * Matériel de transport : 2 à 7 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 7 et 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices



Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		3 152		3 152
Immobilisations incorporelles		3 152		3 152
- Terrains	21 992	2 545		24 537
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	26 944			26 944
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	513 529	239 525	61 080	691 974
- Installations générales, agencements aménagements divers	200 906	8 766		209 673
- Matériel de transport	523 687	198 834	14 217	708 303
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	34 916			34 916
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 321 974	449 670	75 297	1 696 347
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	477			477
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	477			477
ACTIF IMMOBILISE	1 322 451	452 823	75 297	1 699 977



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	3 152	449 670		452 823
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	3 152	449 670		452 823
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		75 297		75 297
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		75 297		75 297

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		3		3
Immobilisations incorporelles		3		3
- Terrains	8 448	3 194		11 642
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	6 867	2 447		9 315
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	417 895	62 470	61 080	419 285
- Installations générales, agencements aménagements divers	165 425	8 535		173 960
- Matériel de transport	345 853	81 649	10 678	416 824
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 073	2 945		28 018
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	969 561	161 240	71 758	1 059 043
ACTIF IMMOBILISE	969 561	161 243	71 758	1 059 046



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 500 619 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 080 441	1 080 441	
Autres	411 762	411 762	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 417	8 417	
Total	1 500 619	1 500 619	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
DIVERS - PRODUITS À RECEVOIR	675
Total	675



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 40 000,00 euros décomposé en 4 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total					
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 042 659 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	62 962	62 962		
- à plus de 1 an à l'origine	88 491	23 834	64 657	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	325 293	325 293		
Dettes fiscales et sociales	194 816	194 816		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	180 000	180 000		
Autres dettes (**)	191 096	191 096		
Produits constatés d'avance				
Total	1 042 659	978 002	64 657	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	100 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	12 914			
(**) Dont envers les associés	8 696			

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	19 947
ASSOCIÉS - INTÉRÊTS COURUS	8 696
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	451
ETAT AUTRES CH. A PAYER	3 774
Total	32 867



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	8 417		
Total	8 417		



 Notes sur le compte de résultat

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

